

Ce contrat Annulation assure les voyageurs pour l'annulation ou la modification de leur voyage à l'étranger

• Nature du séjour	Tourisme & Loisirs
• Territorialité	Monde entier
• Durée maximale du séjour	4 mois
• Limite d'âge de l'assuré	aucune
• Domicile de l'assuré	Union Européenne

Vous devez annuler votre voyage à l'étranger ?

Pour pallier un imprévu majeur et ne pas perdre la totalité du prix de votre voyage, choisissez une assurance annulation au bon moment.

Economisez de l'argent en cas de voyage à l'étranger annulé !

Mondassur vous propose une assurance annulation adaptée à vos besoins avec un très bon rapport garanties-prix : **Assurance Annulation**

1. Garanties

ANNULATION*	
Remboursement des frais d'annulation en cas de : Maladie, accident ou décès de l'assuré ou d'un membre de sa famille (y compris rechute ou aggravation d'un état antérieur constaté avant la réservation)	6 500 € / personne 32 000 € / évènement
Dommages graves à l'habitation de l'assuré, aux locaux professionnels ou au véhicule	
Convocation pour une greffe d'organe, à un examen de rattrapage universitaire	300 € / billet d'accès
Licenciement économique, obtention d'un emploi, mutation professionnelle	3 000 € / commande
Accident ou panne de transport	
Refus de visa touristique	Franchise 10% des frais d'annulation
Modification des congés par l'employeur (franchise de 25%)	(mini 5 € et maxi 45 € / personne ou / billet d'accès)
Vol des papiers d'identité (franchise de 25%)	
Contre-indication ou suites de vaccination	
Naissance d'un enfant ou petit enfant de l'assuré	
Convocation devant un tribunal	

*délai de souscription : le jour même de la réservation (pour la billetterie) ou au plus tard dans les deux jours ouvrables suivant la réservation (pour les voyages, transports et hébergement)

2. Tarifs (selon le montant du séjour)

Prime minimum 30,00 €

% MONTANT VOYAGE

3,715%

Pour souscrire, contactez-nous pour recevoir votre bulletin d'adhésion : contact@mondassur.com